



65943 - La fabrication et la vente de carte de vœux

question

Je fabrique manuellement des cartes de vœux par passion mais aussi pour en faire une source de revenue... Et je voudrais savoir si cela relève de l'innovation. Il m'a été dit qu'en principe tout est licite en l'absence d'une interdiction précise. Je voudrais vraiment savoir si ce que je fais est juste ou pas.

la réponse favorite

Louange à Allah.

Oui, en principe, toutes les transactions sont licites en l'absence d'un argument indiquant l'interdiction d'une opération déterminée. La fabrication des cartes concernant les fêtes dépend, quant à son statut, de la nature des fêtes elles-mêmes. S'il s'agit de carte de vœux pour la Noël ou pour une fête innovée comme le Mawlid ou la isra et mi'radj (voyage nocturne miraculeux suivi de son ascension) ou d'autres fêtes ressemblant à celles des mécréants comme les fêtes nationales et les anniversaires, il ne vous est permis ni de les fabriquer ni de les vendre. Il n'est pas permis non plus de vous les acheter car cela revient à reconnaître des fêtes contraires à la religion et à coopérer dans le péché et la transgression.

S'agissant des fêtes religieuses marquant la fin du jeûne et la fête du sacrifice, vous pouvez fabriquer et vendre des cartes les concernant, pourvu de bien choisir les inscriptions qui y figurent et ne retenir que des expressions telles : **Puisse Allah agréer de vous et de nous** ou d'autres expressions similaires.

Il a déjà été indiqué dans la réponse donnée à la question n° [947](#) l'interdiction de féliciter les infidèles à l'occasion de leurs fêtes et dans la réponse donnée à la question n° [50074](#) une déclaration des ulémas de la Commission Permanente pour la Consultance concernant la



célébration du (3

°) millénaire, déclaration qui précise en plus l'interdiction de coopérer avec les infidèles dans leurs fêtes, coopération dont l'un des aspects spécifié par les ulémas consiste à fabriquer des vêtements, des objets de souvenir et à l'impression de cartes ».

Dans les réponses données aux questions [49014](#), [49021](#), et [36442](#) vous trouverez la permission de féliciter les gens lors des fêtes religieuses (musulmanes)

Allah le sait mieux.